

GROUPE ACTIPLAY SA

**Rapport du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2019**



GROUPE ACTIPLAY SA

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2019**

Exercice clos le 31 décembre 2019
GROUPE ACTIPLAY SA
Ce rapport contient 25 pages



Bordeaux, le 20 mai 2020

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du groupe GROUPE ACTIPLAY SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 22 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



www.aucentur.fr

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 1.2 « faits marquants » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation » nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Votre société présente à l'actif de son bilan des immobilisations incorporelles d'une valeur nette de 2 286 029 euros. La note 3.1 expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations incorporelles. Conformément à la norme d'exercice professionnel relative aux estimations comptables et dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à apprécier la pertinence des données de base utilisées ainsi que les informations fournies dans l'annexe. Nous concluons que les estimations comptables retenues revêtent un caractère raisonnable et l'information de l'annexe est pertinente.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 22 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

AUCENTUR
Commissaire aux comptes



Laurence VERSAILLE
Commissaire aux comptes, inscrite sur
la liste nationale des commissaires aux
comptes, rattachée à la CRCC de
Bordeaux.

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

	31/12/2019		31/12/2018	
	Brut	Amort.dépréciat.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Ecart d'acquisition	3 440 898	3 440 898	0	0
Parts de marché				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brvts, licences, logiciels, drts & valeurs similaires	2 719 071	2 388 952	330 119	784 478
Fonds commercial (1)	4 540 806	3 840 806	700 000	1 200 001
Autres immobilisations incorporelles	1 255 910		1 255 910	2 599 376
Immobilisations incorporelles en cours	0		0	49 210
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	358 439	305 092	53 347	73 243
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	106 822	106 822	0	10 220
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	8 500		8 500	8 500
Prêts				
Autres immobilisations financières	58 900		58 900	134 129
	12 489 347	10 082 570	2 406 777	4 859 157
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 684		3 684	163 972
Avances et acomptes versés sur commandes	2 314		2 314	1 516
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 086 130	472 450	613 679	1 248 044
Autres créances	809 407		809 407	936 576
Actif d'impôts différés	0		0	283 231
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				8 273
Autres titres	21 757	20 559	1 198	6 845
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	441 483		441 483	889 111
Charges constatées d'avances (3)	30 457		30 457	59 859
	2 395 232	493 009	1 902 223	3 597 427
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif	29 579		29 579	95 532
TOTAL GENERAL	14 914 157	10 575 579	4 338 578	8 552 116
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			548 525	283 231

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

BILAN PASSIF

	31/12/2019	31/12/2018
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES (Part du groupe)		
Capital (dont versé : 662 718)	662 718	662 718
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 630 353	12 630 353
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	-12 829 983	-7 018 636
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-3 833 603	-5 811 346
Ecart de conversion	5 156	6 028
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	-3 365 358	469 117
AUTRES FONDS PROPRES		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
	0	0
INTERETS MINORITAIRES		
	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques	52 263	147 142
Provisions pour charges	36 875	78 241
	89 138	225 383
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 169 426	3 070 395
Emprunts et dettes financières (3)		35 933
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 238 015	3 893 985
Dettes fiscales et sociales	1 097 893	800 303
Passif d'impôt différé	83 793	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 110	36 230
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	21 562	20 770
	7 614 799	7 857 616
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	4 338 578	8 552 116
(1) Dont à plus d'un an	83 793	6 105 513
(1) Dont à moins d'un an	7 531 006	1 752 103
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2019	31/12/2018
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	310 148	509 922
Production vendue (biens)	0	-51
Production vendue (services)	1 237 598	3 522 326
Chiffre d'affaires net	1 547 747	4 032 197
Production stockée		
Production immobilisée	86 485	78 687
Produits nets partiels sur opérations à long terme		
Subventions d'exploitation		19 934
Reprises sur provisions et transfert de charges	202 676	103 016
Autres produits	5 554	13 442
	1 842 461	4 247 276
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	10 609	99 997
Variation de stocks		22 056
Achats de matières premières et autres approvisionnements	17	32 791
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	981 130	3 035 259
Impôts, taxes et versements assimilés	20 240	49 121
Salaires et traitements	647 479	1 341 646
Charges sociales	239 547	499 232
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements hors écart d'acquisition	141 581	249 147
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	124 281	42 857
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	51 100	101 564
Autres charges	93 685	97 481
	2 309 670	5 571 151
RESULTAT D'EXPLOITATION	-467 209	-1 323 875
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 708	2 629
Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges		
Différence positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	2 708	2 629
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15 716	101 272
Intérêts et charges assimilées	100 031	244
Différence négative de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	115 747	101 516
RESULTAT FINANCIER	-113 039	-98 887
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-580 248	-1 422 762

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

	31/12/2019	31/12/2018
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	55 012	8 140
Sur opérations en capital	30 617	
Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges	50 447	
	136 076	8 140
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	594 011	200 253
Sur opérations en capital	1 388 744	2 715 938
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 034 836	1 363 705
	3 017 591	4 279 896
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 881 515	-4 271 756
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0
Impôts sur les bénéfices	371 839	116 828
Total des produits	1 981 244	4 258 045
Total des charges	5 814 847	10 069 391
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-3 833 603	-5 811 346
Part du groupe	-3 833 603	-5 811 346
Part des minoritaires	0	0
Nombre d'actions	3 313 592	3 313 592
Résultat par action du résultat groupe	-1,16	-1,75
Résultat dilué par action du résultat groupe	-1,16	-1,75

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES**SOMMAIRE**

1 – Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthode et règles d'évaluation	
1.1.Principes comptables	6
1.2.Faits marquants	6
1.3.Méthodes de consolidation	6
1.4.Elimination des opérations intra-groupes	6
1.5.Ecart d'acquisition	7
1.6.Méthode de conversion des comptes établis en monnaies étrangères	7
1.7.Application des méthodes préférentielles	7
2 – Périmètre de consolidation	8
3 – Détail des postes du bilan et du compte de résultat consolidés	
3.1.Immobilisations	8
3.2.Tableau des immobilisations et amortissements	10-11
3.3.Stocks	10
3.4.Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement	10
3.5.Créances	10
3.6.Tableau des créances et dettes par échéance	10-12
3.7.Impôts différés	10
3.8.Capital	13
3.9.Tableau de variation des capitaux propres	13-14
3.10.Engagements de retraite	13
3.11.Provisions	15
3.12.Tableau des emprunts	15-16
3.13.Produits et charges exceptionnels	15
3.14.Preuve d'impôt	15
3.15.Charge d'impôts sur les bénéfices	17
3.16.Résultat par action et résultat par action dilué	17
3.17.Détail du résultat consolidé	17-18
3.18.Tableau des flux de trésorerie	17-19
4 – Engagements hors bilan	17
5 – Evènements postérieurs à la clôture	20
6 – Autres informations	21

1 – Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthode et règles d'évaluation

1.1. Principes comptables

En vue d'apporter une information financière claire et complète, la société a décidé d'opter pour l'établissement de comptes consolidés sans être soumise à une obligation légale.

Les comptes annuels consolidés de GROUPE ACTIPLAY SA et ses filiales sont élaborés selon les principes comptables décrits dans cette note et respectent les dispositions du règlement CRC N°99-02.

Les dispositions du règlement ANC n°2015-07 du 23 novembre 2015 ont également été appliquées, ainsi que celles du règlement ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015.

Les comptes consolidés du groupe GROUPE ACTIPLAY sont établis conformément aux principes de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes d'évaluation, des coûts historiques et de continuité d'exploitation

1.2. Faits marquants

Le groupe a réalisé une TUP sur la société KENSINGTON SQUARE au 7 février 2019.

La société Groupe Actiplay SA avait demandé et obtenu une procédure de sauvegarde en date du 5 juillet 2017. La sortie anticipée de la procédure de sauvegarde a été acceptée le 16 mai 2018 et le plan de sauvegarde a été arrêté sur une durée de 96 mois. La procédure de sauvegarde a été convertie en procédure de redressement judiciaire le 25 avril 2019.

La société ACTIPLAY Italie a cessé son activité le 16 juillet 2019.

1.3. Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des situations comptables arrêtées au 31 décembre 2019. Toutes les participations dans lesquelles le GROUPE ACTIPLAY assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Toutes les sociétés du groupe clôturent à la même date.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des associés minoritaires;
- Eliminer les opérations et comptes réciproques entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

1.4. Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

1.5. Ecart d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis ou non selon leur durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- dont la durée d'utilisation est limitée, est amorti sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions. En cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée sur l'écart d'acquisition est définitive.
- dont la durée d'utilisation est non limitée, n'est pas amorti. En contrepartie, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée sur l'écart d'acquisition est définitive.

1.6 Méthode de conversion des comptes établis en monnaies étrangères

Tous les éléments d'actifs et de passifs des entreprises consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, les capitaux propres sont maintenus au cours historique. Les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés dans les capitaux propres au poste « Ecart de conversion » pour la part revenant à l'entreprise consolidante et pour la part des tiers au poste « Intérêts minoritaires ».

1.7. Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	Oui/Non/N/A	Note
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Oui	§ 3.10
Étalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A	
Comptabilisation des contrats de location-financement	N/A	
Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif	Non	
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A	

N/A : non applicable

2 - Périmètre de consolidation

Les entreprises constituant le groupe ACTIPLAY sont au nombre de 3 :

- La SA GROUPE ACTIPLAY (SIREN : 433 234 325) située 1 cours Xavier Arnozan à Bordeaux qui est la société mère.
- La société ACTIPLAY ITALIA créée le 13 mars 2014 et détenue à 100% par la SA Groupe ACTIPLAY, située à Milan en Italie.
- La société CONCOURSMANIA CANADA Inc créée le 18 février 2014 et détenue à 100% par la SA Groupe ACTIPLAY, située à Montréal Québec au Canada.

3 - Détail des postes du bilan et du compte de résultat consolidés

3-1 - Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus, y compris les frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

3.1.1 Ecart d'acquisition

L'écart de consolidation dégagé pour la société TELAXO est de 3 440 K€.

Les capitaux propres retenus sont les capitaux propres au 14/11/2012 retraités des provisions IFC et des impôts différés calculés au 14/11/2012.

Cet écart positif, qui correspond à la différence entre le prix d'achat des titres et l'actif net comptable, a été affecté en immobilisations incorporelles. Suite à la nouvelle réglementation comptable, cet écart qui représentait des parts de marché a été reclassé en écart d'acquisition. Cet écart d'acquisition qui n'a pas de durée de vie limitée et n'est pas, en conséquence, amortissable.

Un test de dépréciation a été effectué pour comparer la valeur actuelle du fonds commercial représentatif de cet écart d'acquisition avec la valeur comptable.

Une dépréciation a été constatée pour un montant de 3 440 K€ au 31/12/17 et maintenu au 31/12/19.

3.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Le poste fonds commercial présent au bilan correspond :

- au site internet « Jeux.com ».
- à l'achat du fonds de commerce ACTIPLAY par la société ACTIPLAY MONTPELLIER le 05/12/2011.

Ces fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et ne sont pas, en conséquence, amortissable. En contrepartie, ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive.

Un test de dépréciation a été effectué pour comparer la valeur actuelle des fonds commerciaux avec la valeur comptable.

Une dépréciation a été constatée pour un montant de 2 232 K€ au 31/12/2017. Elle a été portée à 3 340 K€ au 31/12/2018 et à 3 840 K€ au 31/12/2019.

Les immobilisations incorporelles comprennent également des fichiers acquis pour un montant de 1 255 K€. Conformément à l'article 214-3 du PCG, chaque année, un test de valeur est engagé et ces fichiers sont évalués par référence au revenu moyen par utilisateur. Aucune perte de valeur n'est à constater à la clôture.

Il a également été constaté une dépréciation sur les autres immobilisations incorporelles de 340 K€ au 31/12/17. Cette provision a été portée à 874 K€ au 31/12/2019.

3.1.3 Immobilisations développées en interne

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées par le groupe regroupent les frais de développement des différents projets liés notamment à l'exploitation de logiciels et de jeux. La valorisation des différents projets est effectuée à leur coût interne. Une immobilisation incorporelle identifiable générée en interne résultant du développement d'un projet interne est comptabilisée à l'actif du bilan si, et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- la faisabilité technique du projet ;
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
 - la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
 - la probabilité de générer des avantages économiques futurs ;
- la disponibilité de ressources techniques et financières pour achever le développement du projet ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Lorsque les principes pour la comptabilisation d'une immobilisation générée en interne ne sont pas satisfaits, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Le montant net à la clôture des immobilisations générées en interne s'élève 149 K€.

3.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Aménagements et agencements divers	1 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatiques	1 à 5 ans
- Mobilier	3 à 5 ans

3.2 Tableau des immobilisations et amortissements

Cf page suivante 11

3.3 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « dernier prix d'achat connu ».

3.4 Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.6 Tableau des créances et dettes par échéance

Cf page suivante 12

3.7 Impôts différés

Les retraitements apportés aux comptes sociaux des sociétés consolidées pour les rendre homogènes avec les principes comptables du groupe ou pour éliminer l'effet des législations fiscales, ainsi que l'existence de décalages temporaires d'impositions dans le temps, génèrent des différences entre la base imposable et le résultat consolidé avant impôt.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entreprise.

IMMOBILISATIONS AU 31/12/2019

Désignation	Valeur brute début d'exercice	Variations de périmètre	Acquisitions	Diminution	Valeur brute fin d'exercice
Ecart d'acquisition	3 440 898			-	3 440 898
Frais de constitution					-
Autres immobilisations incorporelles	9 650 547		252 383	1 387 143	8 515 787
Total immobilisations incorporelles	13 091 445	-	252 383	1 387 143	11 956 685
Constructions	-				-
Installations générales, aménagements divers	172 374				172 374
Matériel de transport	-				-
Matériel de bureau et informatique	213 643		82	28 159	185 566
Mobilier	121 103			120 603	500
Total immobilisations corporelles	507 120	-	82	148 762	358 440
Immobilisations incorporelles en cours	49 210		86 484	135 694	0
Avances et acomptes versés					-
Autres titres de participation	106 822				106 822
Autres titres immobilisés	8 500				8 500
Autres immobilisations financières	134 129			75 229	58 900
Total immobilisations financières	249 451	-	-	75 229	174 222
TOTAL GENERAL	13 897 226	-	338 949	1 746 828	12 489 347

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS AU 31/12/2019

Désignation	Valeur brute début d'exercice	Variations de périmètre	Dotations amortissements	Dotations provisions	Reprises	Valeur brute fin d'exercice
Ecart d'acquisition	3 440 898					3 440 898
Frais de constitution	0					0
Autres immobilisations incorporelles	5 066 695		128 229	1 034 836		6 229 760
Total immobilisations incorporelles	8 507 593	-	128 229	1 034 836	-	9 670 658
Constructions	-					-
Installations générales, aménagements divers	111 090		12 962			124 052
Matériel de transport	-					-
Matériel informatique	204 117		4 581		28 159	180 539
Mobilier	118 668		834		119 002	500
Total immobilisations corporelles	433 875	-	18 377		147 161	305 091
Autres titres de participation	96 602		10 220			106 822
Autres titres immobilisés						
Autres immobilisations financières						
Total immobilisations financières	96 602	-	10 220	-	-	106 822
TOTAL GENERAL	9 038 070	-	156 826	1 034 836	147 161	10 082 572

ETATS DES CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	58 900		58 900
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	548 525		548 525
Autres créances clients	537 605	537 605	
Personnel et organismes sociaux	-	-	
Etat (1)	425 064	425 064	
Débiteurs divers	384 343	384 343	
Charges constatées d'avance	30 457	30 457	
TOTAL GENERAL	1 984 894	1 377 469	607 425
(1) Dont impôt exigible	12 143		
(1) Dont impôt différé	-		

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus (1)	A plus d'1 an
Emprunts obligataires convertibles (2)	-	-	
Emprunts auprès des étab de crédit (1) (2)	3 169 426	3 169 426	-
Emprunts et dettes financières diverses (1)		-	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 238 015	3 238 015	-
Personnel et organismes sociaux	819 766	819 766	-
Etat (3)	332 921	249 128	83 793
Groupe et associés	28 999	28 999	
Autres dettes	4 110	4 110	
Produits constatés d'avance	21 562	21 562	
TOTAL GENERAL	7 614 799	7 531 006	83 793
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0		
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	0		
(3) Dont impôt exigible	0		
(3) Dont impôt différé	83 793		
(3) Dont impôt différé	83 794		
(4) Dont dettes redressement judiciaire	6 986 780		

Ils se décomposent ainsi en K€ :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Décalage Fiscal/Social (1)	0	6	-6
Provision Effort construction	0	6	-6
Impacts ID liés aux Retraitements/Eliminations (2)	-429	-1 964	1 535
IFC	37	78	-41
Amortissements dérogatoires	0	0	0
Amortissements fichiers Kensington	-466	-2 042	1 576
Elimination des frais de constitution	0	0	0
Elimination des provisions sur créances internes	0	0	0
Frais d'acquisitions des immobilisations	0	0	0
Déficits reportables (3)	135	2 978	-2 843
Total Bases (1) + (2) + (3)	-294	1 020	-1 314
Imposition différée	-84	283	-367

*Le signe + correspond à un impôt différé actif
Le signe - correspond à un impôt différé passif*

Le taux d'imposition retenue est le taux de 28%.

3.8 Capital

Le capital social se compose de 3 313 592 actions.

3.9 Tableau de variation des capitaux propres

Cf page suivante 14

3.10 Engagements de retraite

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnés dans les comptes sociaux. Ils sont provisionnés au 31/12/2019 pour 36 K€ charges sociales comprises.

Exercice au 31 décembre 2019

GROUPE ACTIPLAY CONSOLIDE

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres	Capitaux propres groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Situation au 31/12/2018	662 718	12 630 353	- 7 018 635	- 5 811 346	6 028	469 117	-	469 117
Affectation du résultat			- 5 811 347	5 811 346		1	-	1
Augmentation de capital						-		-
Intégration des sociétés acquises ou créées						-		-
répartition des capitaux propres						-		-
élimination des titres au prix d'acquisition						-		-
parts de marché						-		-
réaffectation des réserves antérieures						-		-
Ecart de conversion					872	872	-	872
Résultat de l'exercice consolidé				3 833 603		3 833 603	-	3 833 603
Situation au 31/12/2019	662 718	12 630 353	- 12 829 983	3 833 603	5 156	3 365 358	-	3 365 358

La méthode de calcul des engagements retraites utilisées est la méthode rétrospective en droits proratisés temporis. Les paramètres de calcul retenus sont les suivants :

- départ volontaire à l'âge de 67 ans
- progression des salaires de 2% par an
- rotation moyenne du personnel
- probabilité de survie à l'âge de la retraite
- taux d'actualisation de 0.77%

3.11 Provisions

Les provisions s'élèvent à la clôture à 89 K€ et comprennent les types de provisions suivantes :

- Provisions pour risques : 52 K€ dont 3 K€ au titre des cadeaux, 29 K€ au titre de la perte de change et 19 K€ au titre d'un prud'homme en cours.
- Provisions pour charges relatives aux engagements d'indemnités de fin de carrière pour 36 K€ (cf détail au § 3.10).

3.12 Tableau des emprunts

Cf page suivante 16

3.13 Produits et charges exceptionnels en K€

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges	Produits
Cessions et mises au rebut des immobilisations		
- incorporelles	1 387	
- corporelles	2	30
- financières		
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	1 035	
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances		
Licenciements et ruptures conventionnelles	357	
Honoraires relatifs à la procédure de sauvegarde	76	14
Perte stock suite annulation opération et cessation activités	160	50
Divers charges et produits sur exercices antérieurs		42
Total	3 017	136

3.14 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre l'impôt sur les résultats figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit (en K€) :

GROUPE ACTIPLAY CONSOLIDE

Exercice au 31 décembre 2019

TABLEAU DES EMPRUNTS

DESIGNATION DES EMPRUNTS	MONTANT D'ORIGINE	Taux	Organisme financier	ECHEANCES		MONTANT AU BILAN D'OUVERTURE	EMPRUNTS NOUVEAUX	REMBOUR- SEMENTS DE L'EXERCICE	MONTANT AU BILAN DE CLOTURE	MOINS D'UN AN	PLUS D'UN AN
				DEBUT	FIN						
SA GCM	300 000,00	0,55%	CIC	09/15	08/18	117 255,12			117 255,12	0,00	117 255,12
SA GCM	1 100 000,00	3,39%	OSEO	04/11	01/18	165 000,00			165 000,00	0,00	165 000,00
SA GCM	100 000,00	0,00%	BPI	08/13	03/17	20 000,00			20 000,00	0,00	20 000,00
SA GCM	570 000,00	0,85%	BPI	04/15	03/20	316 494,57			316 494,57	0,00	316 494,57
SA GCM	3 000 000,00	1,50%	Crédit Lyonnais	07/14	07/21	2 450 000,00			2 450 000,00	0,00	2 450 000,00
COMPTES RATTACHES.....											
VALEUR AU BILAN AU 31/12/2019.....						3 068 749,69	0,00	0,00	3 068 749,69	0,00	3 068 749,69

	2019	2018
<i>Résultat consolidé avant impôt</i>	- 3 461	- 4 651
<i>Charge d'impôt théorique</i>	- 969	- 1 302
Effet lié aux écarts d'évaluation sans impact sur l'ID	23	
Différentiel de taux des filiales étrangères	- 1	
Différentiel de taux des entreprises françaises		
Différences permanentes	3	14
Imposition différée non comptabilisée mais utilisée sur l'exercice	1311	1 395
Impôts sur les bénéfices forfaitaires	4	9
<i>Charge d'impôt effective</i>	371	116

3.15 Charge d'impôts sur les bénéfices

Le poste impôts sur les bénéfices se décompose comme suit :

Total impôts sur les bénéfices exigibles	4 K€
Total variation des impôts différés	367 K€
Charge d'impôts sur les bénéfices de l'exercice	371 K€

3.16 Résultat par action et résultat par action dilué

Le résultat par action du groupe est de -1.16 € et le résultat par action dilué du groupe est de -1.16 €.

3.17 Détail du résultat consolidé

Cf page suivante 18

3.18 Tableau des flux de trésorerie

Cf page suivante 19

4 – Engagements hors bilan

4.1 Engagements hors bilan donnés

Dans le cadre du financement de l'acquisition du site Jeux.com, les emprunts ont été couverts par les garanties suivantes :

GROUPE ACTIPLAY CONSOLIDE

Exercice au 31 décembre 2019

RESULTAT CONSOLIDE

	Total	Groupe Actiplay	Kensington Square	Actiplay Italie	Canada
Résultat net avant consolidation	-2 954 475	-2 941 711	-2 337	-46 719	36 292
Provision dépréciation sites Canada	-534 836				-534 836
Amortissements fichiers	0				
Sortie des fichiers	-532 633	-532 633			
Frais de constitution	0				
Amortissements des frais de constitutions	136			136	
Provision dépréciation créances	451 343	451 343			
Mali de fusion TUP KSG	62 519	62 519			
IFC variation au 31/12/2019	41 366	41 366			
Impôt différé variation au 31/12/2019	-367 024	-371 300		-38	4 314
Total résultat consolidé	-3 833 604	-3 290 416	-2 337	-46 621	-494 230
Part du groupe	-3 833 604	-3 290 416	-2 337	-46 621	-494 230
Part des minoritaires	0				

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	31/12/2019	31/12/2018
<u>Flux de trésorerie liés à l'activité</u>	-490 275	-913 849
Résultat net des sociétés intégrées	-3 833 603	-5 811 346
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissements et provisions	1 117 064	1 761 531
- Ecart taux de conversion sur amortissements	0	0
- Variation des impôts différés	367 024	107 438
- Plus et moins-values de cession	1 358 127	2 715 939
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-991 389	-1 226 438
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-501 114	-312 589
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>	-92 384	-131 848
Acquisition d'immobilisations	-203 255	-182 775
Ecart taux de conversion sur immobilisations	5 024	37 527
Cession d'immobilisations	105 846	13 400
Incidence des variations de périmètre	0	0
Variation du BFR lié aux opérations d'investissement	0	0
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u>	126 607	2 405
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentation de capital en numéraire		
Emissions d'emprunts	99 031	518
Remboursements d'emprunts	0	0
Apports en compte courant	28 822	0
Remboursements des comptes courants	0	-350
Ecarts de conversion	-1 246	2 237
<u>Variation de trésorerie</u>	-456 053	-1 043 293
Trésorerie d'ouverture	919 293	1 962 586
Trésorerie de clôture	463 240	919 293
	1	1

- Emprunt BPI France (ex OSEO) de 1 100 K€ :
 - o Retenue de garantie versée de 55 K€ remboursable à la fin du contrat
 - o Contrat assurance décès-invalidité de Julien PARROU au profit de BPI France (ex OSEO) pour 1 100 K

Au 31/12/2019, le montant restant dû à la BPI couvert par ces garanties est de 165 K€.

4.2 Engagements hors bilan reçus

Aucun engagement hors bilan reçu.

5- Evènements postérieurs à la clôture et établissements de comptes consolidés pro-forma

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a qualifié, le 30 janvier 2020, l'épidémie du COVID-19 apparue en Chine, d'urgence de santé publique de portée internationale. Elle l'a classée, le 11 mars 2020, en pandémie mondiale. Dans les différents pays confrontés à cette épidémie, les pouvoirs publics ont pris au cours du premier trimestre 2020 des mesures sanitaires (confinements, interdiction de rassemblement, etc.) et économiques avec la fermeture de certaines activités. En France, ces mesures ont été adoptées en mars 2020 avec la promulgation de l'état d'urgence sanitaire.

L'Autorité des Normes Comptables, dans son communiqué du 2 avril 2020 a considéré que :

- l'épidémie de COVID-19 est un événement qui n'a acquis une ampleur internationale qu'en 2020,
- l'établissement des comptes selon le principe de continuité d'exploitation n'est pas remis en cause par des événements ayant pris naissance après la clôture de l'exercice,
- les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

A ce jour et compte tenu de l'imprévisibilité de l'évolution de cette crise et de ses conséquences, le groupe n'est pas en mesure d'en évaluer les impacts à la date d'arrêtés des comptes.

Dans le cadre de la pandémie Covid-19, le groupe a pris toutes les mesures possibles pour préserver sa liquidité face au risque de baisse importante de son chiffre d'affaires, en s'inscrivant dans certains dispositifs d'accompagnement mis en place par le Gouvernement :

- maintien des activités essentielles dans le respect des directives gouvernementales et de l'interprofession
- généralisation du télétravail
- arrêt des déplacements non indispensables
- demande de report de certaines cotisations sociales

A ce jour et compte tenu de l'imprévisibilité de l'évolution de cette crise et de ses conséquences, le groupe n'est pas en mesure d'en évaluer les impacts à la date d'arrêtés des comptes.

Parallèlement, compte-tenu des fermetures des tribunaux ordonnées par les mesures de prises par les pouvoirs publics, les audiences prévues durant le mois d'avril 2020 devant le Tribunal de Commerce de Bordeaux, ont été ajournées sine die.

6- Autres informations

6.1 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevés à 13 008 €.

6.2 Membres des organes d'administration et de direction

L'information sur la rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée car cette information aurait pour effet de renseigner une donnée individuelle.

6.3 Parties liées

Les transactions avec les parties liées sont des transactions courantes.

6.4 Effectif moyen

L'effectif moyen du personnel est de 14 salariés.